

*Par e-mail*

A : **PORSCHE CLUB MOTORSPORT DE France** - Patrick VEGEAS  
De : FFSA - Agnès Delarue  
Date : 18 février 2019 page(s) : 1

---

**OBJET: CHALLENGE PORSCHE MOTORSPORT SERIES**

**Niveau d'enregistrement : Circuit / Régional**

---

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro

**C50 - 2019 en date du 18.02.2019**

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.



**Agnès DELARUE**  
*Responsable Service Compétition & Vie des Clubs*



**Porsche Club**  
Motorsport



# **PORSCHE MOTORSPORT SERIES**

## **REGLEMENT SPORTIF 2019**

### **ARTICLE 1 : ORGANISATION**

Le **PORSCHE CLUB MOTORSPORT DE FRANCE** organise en 2019 les "**PORSCHE MOTORSPORT SERIES**" qui comprend la "**PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES**" et la "**PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES**".

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent :

- des annexes sportives et techniques du **PORSCHE CLUB MOTORSPORT DE FRANCE**,
- des notes techniques du **PORSCHE CLUB MOTORSPORT DE FRANCE**,
- du code sportif international,
- des prescriptions générales de la FFSA,
- du règlement standard des circuits asphalte,
- du règlement particulier de l'épreuve concernée,
- du comité d'organisation.



Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organisation n° xx en date du xx.

Le comité d'organisation des **PORSCHE MOTORSPORT SERIES** qui est investi de tous les pouvoirs pour l'organisation des épreuves est composé des membres suivants :

Monsieur Bruno Combe

Monsieur Vincent Flandin

Monsieur Patrick Vegeais

Les **PORSCHE MOTORSPORT SERIES 2019** se déroulent sur 6 meetings régionaux avec participation étrangère autorisée comportant chacun 1 ou 2 courses pour la **PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES** et 2 courses pour la **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES** :

6 avril : Circuit de Nogaro

11 mai : Circuit du Val de Vienne

22 juin : Circuit de Dijon Prenois

31 août : Circuit de Magny-Cour

5 oct. : Circuit Bugatti du Mans

26 oct. : Circuit du Castellet

Les dates ci-dessus sont données à titre indicatif et sont susceptibles de modifications.

### **ARTICLE 2 : ENGAGEMENT**

#### **2.1 INSCRIPTION SUR INVITATION**

Les **PORSCHE MOTORSPORT SERIES** sont réservées aux membres du **PORSCHE CLUB MOTORSPORT DE FRANCE** à jour de cotisation.

Tout concurrent désirant engager une voiture en **PORSCHE MOTORSPORT SERIES** doit envoyer un bulletin d'engagement au :

**PORSCHE CLUB MOTORSPORT DE FRANCE - BP 10737 - 75827 PARIS CEDEX 17**

Les concurrents et les pilotes doivent être titulaire d'une licence régionale concurrent conducteur auto 2019 ou supérieure ou d'un titre de participation régional circuit.

Cette demande d'inscription doit être accompagnée d'un virement du montant de l'engagement, soit :

▪ A la saison :

5 900 € HT (7 080 € TTC) pour la saison pour les pilotes de voitures engagées dans les groupes R, M et 991 de la **PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES**.

5 500 € HT (6 600 € TTC) pour la saison pour les pilotes de voitures engagées dans le groupe 997 de la **PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES**.

3 400 € HT (4 080 € TTC) pour la saison pour les pilotes de voitures engagées dans les groupes 718 Sport Cup et Classic de la **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES**.

3 800 € HT (4 560 € TTC) pour la saison pour les pilotes de voitures engagées dans les groupes GT3, GT4 et GTS de la **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES**.

4 300 € HT (5 160 € TTC) pour la saison pour les pilotes de voitures engagées dans les groupes GT4 MR, 996 Cup et 991 GT3 de la **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES**.

Le montant de l'engagement à la saison est majoré de 300 € HT à compter du 11 mars 2019.

▪ Au meeting :

1 250 € HT (1 500 € TTC) par meeting pour les pilotes de voitures engagées dans les groupes R, M et 991 de la **PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES**.

1 150 € HT (1 380 € TTC) par meeting pour les pilotes de voitures engagées dans le groupe 997 de la **PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES**.

750 € HT (900 € TTC) par meeting pour les pilotes de voitures engagées dans le groupe Classic de la **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES**.

850 € HT (1 020 € TTC) par meeting pour les pilotes de voitures engagées dans les groupes GT3, GT4 et GTS de la **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES**.

1 000 € HT (1 200 € TTC) par meeting pour les pilotes de voitures engagées dans les groupes GT4 MR, 996 Cup et 991 GT3 de la **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES**.

Le montant de l'engagement au meeting est majoré de 100 € HT une semaine avant la date du meeting.

Le virement doit être établi à l'ordre de PCM Motorsport France (BIC : BNPAFRPPTE - IBAN : FR76 3000 4008 2100 0103 2792 232), opérateur de **PORSCHE MOTORSPORT SERIES**.

**2.2** Il ne sera remboursé aucun engagement en cas de non-participation à une ou plusieurs épreuves.

**2.3** Le nombre total d'engagements est limité au nombre de voitures autorisées aux essais en fonction de l'homologation de chaque circuit. Les engagements sont pris en compte selon la date de réception des bulletins d'engagement. Dans le cas où moins de 15 voitures seraient engagées à la saison, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la **PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES** ou la **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES**. Les droits d'engagement seront alors intégralement remboursés.

**2.4** Chaque équipage participant aux **PORSCHE MOTORSPORT SERIES** est composé d'un ou de deux pilotes. Un ou deux pilotes supplémentaires sont autorisés pour les épreuves d'une durée de 135 minutes.

## 2.5 PILOTES

Chaque pilote doit communiquer son palmarès avec son bulletin d'engagement. Le comité d'organisation étudie chaque demande individuellement et se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute inscription sans avoir à en communiquer la raison.

Les pilotes possédant un palmarès important ne seront pas autorisés à marquer de points aux **PORSCHE MOTORSPORT SERIES**.

Certains pilotes autorisés à participer aux **PORSCHE MOTORSPORT SERIES** pourront se voir imposer un handicap par le Comité d'Organisation.

## ARTICLE 3 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 3.1 GENERALITES

Un pilote ne peut utiliser qu'une seule voiture par meeting et par catégorie (**PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES** / **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES**). A tout instant la voiture doit être conforme aux règlements techniques et sportifs en vigueur.

### 3.2 VOITURES ADMISES

Toute Porsche munie des éléments de sécurité prévus à l'article 3 du règlement technique.

### 3.3 GROUPES

Les voitures engagées en **PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES** sont réparties en 6 groupes :

- Groupe 997 : 997 GT3 Cup avec ABS et commande de boîte au volant autorisés.
- Groupe 991-1 : 991 GT3 Cup phase I.
- Groupe 991-M : 991 GT3 Cup phase I avec ABS.
- Groupe 991-2 : 991 GT3 Cup phase II.
- Groupe M : 996, 997 ou 991 GT3 Cup dont les modifications dépassent celles autorisées dans les groupes 997 et 991.
- Groupe R : Porsche de compétition ou modifiées pour la compétition munies d'un passeport technique FFSA ou FIA et/ou ne correspondant pas à la réglementation des autres groupes de la **PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES**.

Les voitures engagées en **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES** sont réparties en 8 groupes :

- Groupe GT3 : 996 GT3/GT3 RS et 997 GT3/GT3 RS.
- Groupe 991 GT3 : 991 GT3/GT3 RS.
- Groupe GT4 : Cayman GT4.
- Groupe GT4 MR : Cayman 981 GT4 Clubsport/MR.
- Groupe 996 Cup : 996 GT3 Cup.
- Groupe Classic : tous moteurs refroidis par air, et moteurs avant produits avant 1996
- Groupe 718 SC : Cayman 718 Sport Cup.
- GTS : toutes Porsche de route modifiées pour la compétition ne correspondant pas à la réglementation des autres groupes de la **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES**.

### 3.4 CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

**3.4.1 CARBURANT** Seul le carburant du commerce est autorisé. Les additifs sont interdits.

Les ravitaillements en carburant sont interdits durant les essais chronométrés et les courses.

**3.4.2 PNEUMATIQUES** Les concurrents des **PORSCHE MOTORSPORT SERIES** doivent obligatoirement utiliser des pneus Michelin dans les dimensions indiquées dans le règlement technique des **PORSCHE MOTORSPORT SERIES**. Ces pneus doivent obligatoirement être fournis par **AUVERGNE PNEUMATIQUES RACING** qui représente Michelin sur les circuits où se déroulent les **PORSCHE MOTORSPORT SERIES**.

Pour les essais chronométrés et les courses des **PORSCHE MOTORSPORT SERIES**, le nombre de pneus est limité à 4 par meeting sauf si la course a une durée de 135 minutes auquel cas 8 pneus sont autorisés pour le meeting.

Pour des raisons de sécurité, seuls des pneus neufs peuvent être marqués par les commissaires techniques et les bouchons des valves de gonflage des roues doivent obligatoirement être en place durant les courses.

Les concurrents sont autorisés à utiliser des pneus marqués lors d'un meeting précédent sous leur seule responsabilité. Une fois enregistrés pour un nouveau meeting, ces pneus sont pris en compte dans le quota de 4 pneus autorisés par meeting.

En cas de pluie, le Directeur de Course peut déclarer la piste humide. Dans ce cas et dans ce cas seulement, les concurrents sont autorisés à utiliser le type de pneus pluie défini dans le règlement technique. Le nombre de pneus pluie n'est pas limité.

**3.4.3 PNEUS JOKER** Pour des raisons de sécurité et avec l'accord des commissaires techniques, les concurrents peuvent être autorisés à utiliser des pneus au-delà du quota prévu à l'article 3.4.2. L'utilisation de chaque pneu "joker" entraîne un recul de 2 places sur la grille de départ de la première course où ce pneu sera utilisé.

Si un concurrent utilise un pneu joker durant une course de 135 minutes après le départ, le recul de 2 places sur la grille est remplacé par un Stop & go de 15 secondes.

**3.4.1 INTERVENTIONS SUR LES VOITURES** Durant les essais qualificatifs et les courses, le nombre maximum de personnes autorisées à intervenir sur les voitures arrêtées dans la voie des stands est de 2 en plus du pilote. Le nombre d'intervenants n'est pas limité lorsque la voiture se trouve à l'intérieur du stand.

**3.4.5 TRANSPONDEUR** Les voitures doivent obligatoirement être équipées d'un transpondeur du type AMB My Laps Tran x2. Ce transpondeur doit être alimenté par la batterie de la voiture et fixé à demeure sur le véhicule. Il doit être allumé dès que la voiture quitte son stand.

## **ARTICLE 4 : PUBLICITE OBLIGATOIRE**

Les voitures participant aux **PORSCHE MOTORSPORT SERIES** doivent obligatoirement être stickées conformément au plan d'identification joint en annexe au présent règlement sportif.

## **ARTICLE 5 : SITE ET INFRASTRUCTURE**

### **5.1 ZONE DES STANDS**

La vitesse est limitée à 60 km/h dans la voie des stands sous peine des pénalités suivantes :

Essais qualificatifs : annulation des temps réalisés lors de la séance avant l'infraction.

Course 1<sup>ère</sup> infraction : drive through.

2<sup>ème</sup> infraction : stop & go de 10 secondes.

## **ARTICLE 6 : DEROULEMENT DES EPREUVES**

### **6.1 HORAIRES**

Un planning est envoyé aux concurrents quelques jours avant chaque meeting conformément au règlement des courses club auto circuit.

### **6.2 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

Tous les concurrents et pilotes doivent se présenter aux vérifications administratives avec leur licence. Lors des vérifications administratives, chaque concurrent doit remettre à l'organisation un bulletin d'engagement mentionnant le nom du pilote prenant le départ de chaque course.

### **6.3 VERIFICATIONS TECHNIQUES**

Tous les véhicules doivent être présentés au contrôle technique, accompagnés de leur passeport technique.

### **6.4 BRIEFING**

Tous les concurrents et pilotes doivent impérativement être présents durant toute la durée du briefing. Une feuille de présence est signée par tous les pilotes présents. Lorsque deux pilotes partagent la même voiture, le pilote pris en compte pour chaque course est celui dont le nom est indiqué à l'emplacement prévu pour la course correspondante sur la feuille de présence du briefing.

Toute absence au briefing est sanctionnée d'un recul de 4 places sur la grille de départ pour le pilote concerné.

### **6.5 ESSAIS LIBRES**

Les meetings ne comportent pas d'essais libres.

### **6.6 ESSAIS QUALIFICATIFS**

Chaque meeting comporte une séance d'essais qualificatifs de 25 minutes pour la **PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES** et une séance d'essais qualificatifs de 25 minutes pour la **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES**.

Chaque séance d'essais comprend 10 minutes pour la qualification de la voiture pour la course 1 par le pilote prenant le départ de la course 1 ; 5 minutes d'interruption ; 10 minutes pour la qualification de la voiture pour la course 2 par le pilote prenant le départ de la course 2.

Dans le cas d'une course unique de 135 minutes, la séance d'essais correspondante n'est pas interrompue et tous les pilotes inscrits à la course doivent réaliser un chrono lors des essais qualificatifs.

### **6.7 COURSES**

Chaque meeting comporte deux courses d'une durée de 30 minutes ou une course unique d'une durée de 135 minutes pour la **PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES** et deux courses d'une durée de 30 minutes pour la **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES**.

La grille de départ de chaque course est déterminée par le classement des essais qualificatifs selon l'article 6.6.

### **6.8 DEPART DES COURSES**

Le départ de chaque course est donné "lancé" après un tour de formation derrière la voiture de sécurité.

## **6.9 COURSE DE 135 MINUTES, ARRET OBLIGATOIRE**

**6.9.1 CHANGEMENT DE PILOTE** Durant la course, chaque voiture doit s'arrêter devant son stand afin de procéder à un éventuel changement de pilote. Aucune intervention mécanique n'est autorisée durant l'arrêt destiné au changement de pilote à l'exception de l'ajustement de la pression des pneus. Si une intervention mécanique s'avérait nécessaire au moment de l'arrêt prévu pour le changement de pilote, le pilote entrant aux stands doit repartir après l'intervention mécanique pour faire un arrêt distinct pour quitter la voiture

**6.9.2 ARRET MOTEUR** Lorsqu'une voiture s'arrête dans les stands, quelle qu'en soit la raison, le moteur doit être immédiatement coupé.

**6.9.3 INTERVENANTS** Lorsqu'une voiture est arrêtée devant son stand, le nombre maximal de personnes autorisées à intervenir sur l'auto et à aider le pilote à s'installer est de 2. Le nombre d'intervenants n'est pas limité lorsque la voiture se trouve à l'intérieur du stand.

Lorsqu'une voiture est arrêtée dans la zone de ravitaillement en carburant ou dans la zone d'attente, le nombre d'intervenant et d'accompagnants est limité à 2 personnes par voiture.

**6.9.4 RAVITAILLEMENT** Tout ravitaillement en carburant est strictement interdit durant les essais qualificatifs et la course à l'exception de ceux effectués dans la zone des stands expressément prévue à cet effet.

Deux intervenants sont autorisés par voiture dans la zone de ravitaillement en carburant. Ils doivent porter une combinaison ainsi qu'une cagoule, un masque et des gants ignifugés.

Les ravitaillements peuvent être effectués à l'occasion du même arrêt que celui effectué pour un changement de pilote.

**6.9.5 VITESSE** Tout arrêt ou circulation à une vitesse anormalement lente dans la voie des stands avant ou après l'arrêt obligatoire pourra être sanctionné par un Drive Through.

**6.9.6 ZONE D'ATTENTE** Après son ravitaillement en carburant, une voiture est autorisée à s'arrêter dans la zone d'attente prévue à cet effet afin de respecter la durée minimale d'arrêt sans occuper inutilement une pompe de ravitaillement. Durant l'arrêt dans la zone d'attente, le moteur devra être coupé.

**6.9.7 PERIODE D'ARRETS ET DUREE DES ARRETS** Les arrêts obligatoire pour les changements de pilotes et/ou les ravitaillements en carburant doivent se faire entre la trentième minute de course écoulée (30'00"000) et la cent-cinquième minute de course écoulée (105'00"000). Ces temps sont relevés à la boucle de chronométrage d'entrée des stands et à la boucle de chronométrage de sortie des stands.

Si une voiture rentre dans les stands avant la trentième minute de course écoulée pour effectuer un arrêt ravitaillement ou changement de pilote, elle ne pourra ressortir des stands avant la trente-deuxième minute de course écoulée (32'00"000).

Le nombre d'arrêts pour les changements de pilotes et/ou les ravitaillements en carburant est libre. En aucun cas la durée de passage par les stands pour le ou les arrêts obligatoires ne pourra être inférieur à deux minutes, temps relevé entre le passage de la boucle de chronométrage d'entrée et la boucle de chronométrage de sortie des stands. Dans le cas où la durée d'un arrêt obligatoire aurait été inférieure à 2 minutes, un Stop & Go de la durée d'arrêt non effectuée sera imposé à la voiture concernée.

La durée totale de ces arrêts ne doit pas être inférieure à 15 minutes.

Les arrêts pour intervention mécanique ne sont pas pris en compte dans la durée d'arrêts obligatoires. Aucun changement de pilote ou ravitaillement en carburant n'est autorisé lors d'arrêts pour intervention mécanique.

Si à la fin de la période durant laquelle les stands sont ouverts pour les arrêts obligatoires, soit à l'issue de la cent-cinquième minute de course écoulée (105'00"000), le total des arrêts obligatoires d'une voiture est inférieur à 15 minutes, elle devra effectuer un Stop & Go de la durée manquante.

**6.9.8 CHANGEMENT DE PNEUS** Le changement de pneus durant la course doit se faire devant le stand par les 2 mécaniciens autorisés. Il peut être effectué en même temps que le changement de pilote.

## **6.10 NON PRESENTATION AU DEPART**

Tout pilote ne se présentant pas au départ d'une course à laquelle il est régulièrement qualifié sans avoir signalé son forfait par écrit à la Direction de Course, au Commissaire Technique ou au Comité d'organisation sera rétrogradé de 4 places sur la grille de la prochaine course à laquelle il participera.

## **ARTICLE 7 : PENALITES**

Pour toute pénalité non prévue dans le règlement des **PORSCHE MOTORSPORT SERIES** et les prescriptions générales de la FFSA ainsi que de la réglementation des circuits FFSA, le Directeur de Course est habilité à demander toute sanction disciplinaire aux représentants de la FFSA.

## **ARTICLE 8 : CLASSEMENTS**

**8.1** Un classement sera établi à l'issue de chaque course.

### **8.2 ATTRIBUTION DES POINTS**

Les points sont attribués par groupe. Seules les voitures inscrites à la saison marquent des points au classement.

1 <sup>er</sup>	16 points	5 <sup>ème</sup>	6 points
2 <sup>ème</sup>	12 points	6 <sup>ème</sup>	4 points
3 <sup>ème</sup>	10 points	7 <sup>ème</sup>	2 points
4 <sup>ème</sup>	8 points	8 <sup>ème</sup>	1 point

L'auteur du meilleur tour en course dans chaque groupe se voit attribuer un point supplémentaire. Lorsqu'un pilote dispute une seule course par meeting et que la voiture sur laquelle il est engagé participe aux deux courses, ses points sont doublés sauf le point du meilleur tour en course.

Dans le cas de groupes comportant moins de 4 voitures engagées à la saison au départ de la course, le nombre de points attribués pour le classement de ce groupe est divisé par 2. Si dans un groupe le nombre de voitures engagées à la saison est insuffisant, ces voitures seront classées avec le groupe supérieur.

En cas d'ex-æquo au nombre de points, le classement sera établi selon celui qui aura remporté le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de 2<sup>ème</sup> place puis de 3<sup>ème</sup> place, etc.



### **8.3 CLASSEMENT PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES**

Sera déclaré vainqueur de la **PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES 2019** le pilote ayant marqué le plus grand nombre de points dans les groupes 991 et 997. En cas d'ex-æquo au nombre de points, le classement sera établi selon celui qui aura remporté le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de 2<sup>ème</sup> place puis de 3<sup>ème</sup> place, etc.

### **8.4 CLASSEMENT PORSCHE MOTORSPORT CUP CHALLENGE**

Sera déclaré vainqueur du **PORSCHE MOTORSPORT CUP CHALLENGE 2019** le pilote ayant marqué le plus grand nombre de points dans les groupes M et R. En cas d'ex-æquo au nombre de points, le classement sera établi selon celui qui aura remporté le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de 2<sup>ème</sup> place puis de 3<sup>ème</sup> place, etc.

### **8.5 CLASSEMENT PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES**

Sera déclaré vainqueur de la **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES 2019** le pilote ayant marqué le plus grand nombre de points dans tous les groupes confondus confondus. En cas d'ex-æquo au nombre de points, le classement sera établi selon celui qui aura remporté le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de 2<sup>ème</sup> place puis de 3<sup>ème</sup> place, etc.

## **8.6 CLASSEMENT PAR TEAM**

### **8.6.1 ATTRIBUTION DES POINTS**

En début de saison, les écuries engageant plus de 3 voitures en **PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES** doivent désigner 3 voitures habilitées à marquer des points au classement par team

Les points attribués aux deux voitures les mieux classées de chaque team parmi ces trois voitures sur chaque course de la **PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES** sont pris en compte pour le classement par team.

### **8.6.2 CLASSEMENT TEAM**

Sera déclaré vainqueur du **CLASSEMENT PAR TEAM 2019** l'écurie ayant marqué le plus grand nombre de points. En cas d'ex-æquo au nombre de points, le classement sera établi selon celui qui aura remporté le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de 2<sup>ème</sup> place puis de 3<sup>ème</sup> place, etc.

---



**Porsche Club**  
Motorsport



*Signature*

# PORSCHE MOTORSPORT SERIES

## REGLEMENT TECHNIQUE 2019

### ARTICLE 1 : MODIFICATIONS

Tout ce qui n'est pas autorisé par le présent règlement est interdit. Le remplacement de pièces quel qu'en soit le motif ne peut se faire que par des pièces strictement identiques à l'origine sauf mention contraire dans le présent règlement.

### ARTICLE 2 : VOITURES ADMISES

Toute Porsche munie des éléments de sécurité prévus à l'article 3 du présent règlement.

Les voitures engagées en **PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES** sont réparties en 6 groupes :

- Groupe 997 : 997 GT3 Cup avec ABS et commande de boîte au volant autorisés.
- Groupe 991-1 : 991 GT3 Cup phase I.
- Groupe 991-M : 991 GT3 Cup phase I avec ABS.
- Groupe 991-2 : 991 GT3 Cup phase II.
- Groupe M : 996, 997 ou 991 GT3 Cup dont les modifications dépassent celles autorisées dans les groupes 997 et 991.
- Groupe R : Porsche de compétition ou modifiées pour la compétition munies d'un passeport technique FFSA ou FIA et/ou ne correspondant pas à la réglementation des autres groupes de la **PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES**.

Les voitures engagées en **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES** sont réparties en 8 groupes :

- Groupe GT3 : 996 GT3/GT3 RS et 997 GT3/GT3 RS.
- Groupe 991 GT3 : 991 GT3/GT3 RS.
- Groupe GT4 : Cayman GT4.
- Groupe GT4 MR : Cayman 981 GT4 Clubsport/MR.
- Groupe 996 Cup : 996 GT3 Cup.
- Groupe Classic : tous moteurs refroidis par air, et moteurs avant produits avant 1996
- Groupe 718 SC : Cayman 718 Sport Cup.
- GTS : toutes Porsche de route modifiées pour la compétition ne correspondant pas à la réglementation des autres groupes de la **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES**.

Sauf mention particulière dans le présent règlement technique, les voitures participant à la **PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES** doivent être conforme à l'homologation ou au règlement de la Carrera Cup de l'époque de construction. Toute voiture modifiée au-delà des tolérances indiquées dans le présent règlement technique est automatiquement classée en Groupe M.

## **ARTICLE 3 : SECURITE**

### **3.1 EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES**

Les voitures participant aux **PORSCHE MOTORSPORT SERIES** doivent être équipées au minimum des éléments de sécurité suivants : arceau boulonné 6 points, siège baquet, harnais de sécurité 6 points, extincteur manuel 2 kg, filets de protection latérale fixés sur l'arceau de sécurité, coupe-circuit, crochets de remorquage avant et arrière. L'ensemble de ces éléments de sécurité doivent être conformes aux exigences figurant dans l'article 253 de l'annexe J de la réglementation FIA en cours de validité.

L'installation d'un coupe-harnais/marteau-brise-vitre à portée de main du pilote lorsque celui-ci est sanglé dans son siège est conseillée.

Les pilotes doivent porter les équipements de sécurité figurant dans les prescriptions générales de la FFSA. Le port d'une combinaison et de sous-vêtements aux normes FIA 8856-2000 et d'un HANS sont obligatoires.

### **3.2 FONCTIONNEMENT ET PRESENTATION**

Toutes les voitures engagées en **PORSCHE MOTORSPORT SERIES** doivent être en bon état de fonctionnement et de présentation. Les commissaires techniques se réservent le droit d'établir un rapport au Directeur de Course qui prendra toute décision qu'il jugera nécessaire afin d'interdire éventuellement l'accès à la piste à toute voiture qui pourrait présenter un danger potentiel pour son pilote ou les autres concurrents en raison de son état.

## **ARTICLE 4 : CONFIGURATION DES VEHICULES**

### **4.1 PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES**

#### **4.1.1 CARROSSERIE**

- Groupes 997, 991-1, 991-2 et 991-M : matériaux et formes conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle et à l'année du modèle engagé.
- Groupes M et R : matériaux et formes libres sous réserve de la conformité au passeport technique de l'auto et d'avoir été utilisés en compétition à l'époque.

#### **4.1.2 MOTEUR**

Toutes les voitures engagées en **PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES** doivent être équipées de silencieux d'échappement limitant le bruit à un niveau maximal de 100 dB (A) à 3 800 tr/mn ou 75 % du régime maxi mesuré à l'aide d'un sonomètre placé avec un angle de 45° par rapport à l'axe du tuyau d'échappement à 50 cm de la sortie de l'échappement et à 50 cm ( $\pm$  10 cm) du sol conformément à la réglementation FFSA en vigueur.

Le liquide de refroidissement est interdit.

- Groupes 997, 991-1, 991-2 et 991-M : système et collecteurs d'admission, collecteurs d'échappement, système d'échappement avec silencieux centraux et latéraux lorsqu'ils existent, type et environnement moteur conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé. La suppression des silencieux latéraux (gamelles) est autorisée sur les circuits où cette suppression était autorisée en Porsche Carrera Cup.

- Groupes M et R : libre sous réserve que le type et le matériau du bloc moteur correspondent au modèle de l'auto, de la conformité au passeport technique et d'avoir été utilisés en compétition à l'époque.

#### 4.1.3 TRANSMISSION

- Groupes 997, 991-1, 991-2 et 991-M : rapports de boîte, rapport de pont, commande et type de boîte conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé.
- Groupe 997-M : identique au groupe 997 en dehors de l'ajout d'un système de changement de rapports au volant (palettes) qui est autorisé.
- Groupes M et R : rapports de boîte, rapport de pont et commande de boîte libres sous réserve de la conformité au passeport technique de l'auto et d'avoir été utilisés en compétition à l'époque. Le type de boîte doit correspondre à l'année et au modèle de la voiture.

#### 4.1.4 JANTES ET PNEUS

- Groupes 997, 991-1, 991-2 et 991-M : dimensions conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé.
- Groupes M et R : dimensions libres sous réserve de la conformité au passeport technique de l'auto et d'avoir été utilisés en compétition à l'époque.

Les pneus sont marqués par l'organisateur et le marquage peut être contrôlé à tout moment.

L'utilisation de pneus non marqués, le refus de laisser l'organisateur procéder à un contrôle ou le fait de chercher à se soustraire à un contrôle lors des essais chronométrés ou des courses entraîne automatiquement l'exclusion de la course correspondante sous réserve de pénalités complémentaires pouvant être décidées par le Directeur de Course.

Les pneus sont libres pour les sessions de roulage non chronométrées organisées par le **PORSCHE CLUB MOTORSPORT** hors **PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES** sous réserve d'être de la marque, du type et des dimensions autorisés pour le **PORSCHE MOTORSPORT CUP SERIES**.

#### 4.1.5 FREINS

- Groupes 997, 991-1, 991-2 et 991-M : disques et étriers de dimensions et matériaux conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé.  
Les plaquettes sont libres sous réserve d'avoir des dimensions et une surface de friction identiques à celles autorisées par le règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé.
- Groupe 997-M et 991-M : identique au groupes 991-1 et 997 en dehors de l'ajout d'un système ABS qui est autorisé. L'ajout d'un système ABS n'est pas autorisé sur les voitures du groupe 991-2.
- Groupes M et R : dimensions et matériaux libres sous réserve de la conformité au passeport technique de l'auto et d'avoir été utilisés en compétition à l'époque. Les freins en matériau composite sont interdits sauf s'ils étaient montés d'origine sur le modèle de série.  
Les plaquettes sont libres.

Les durits renforcées sont autorisées.

Le liquide de freins est libre.

#### 4.1.6 TRAINS ROULANTS

- Groupes 997, 991-1, 991-2 et 991-M : attaches de suspension, bras de suspension, ressorts et amortisseurs de dimensions et types conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé.
- Groupes M et R : type et dimensions libres sous réserve de la conformité au passeport technique de l'auto et d'avoir été utilisés en compétition à l'époque.

Les réglages des suspensions sont libres dans les limites prévues par le constructeur et les orifices de fixation des suspensions d'origine. Toute modification des points de fixation et des éléments de suspension par quelque procédé que ce soit est interdit.

#### 4.1.7 POIDS MINIMAL

- Groupes 997, 991-1, 991-2 et 991-M : poids d'homologation hors carburant.
- Groupes M et R : poids libre sous réserve de la conformité au passeport technique de l'auto et de correspondre au minimum exigé en compétition selon la réglementation de l'époque hors carburant.

### 4.2 PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES

#### 4.2.1 CARROSSERIE

- Groupe 996 Cup : matériaux et formes conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant à l'année du modèle engagé.
- Groupe GT4 MR : matériaux et formes conformes au Cayman 981 GT4 Clubsport de série. Le kit GT4 Manthey Racing destiné à l'homologation en catégorie GT4 SRO est autorisé. Dans le cas de l'utilisation du kit GT4 Manthey Racing, celui-ci doit être installé en totalité.
- Groupes GT3, 991 GT3 et GT4 : matériaux, formes et dimensions d'origine.
- Groupe 718 SC : matériaux, formes et dimensions d'origine à l'exception des modifications figurant dans le kit 718 Sport Cup.
- Groupes Classic et GTS : formes de série, matériaux libres.

#### 4.2.2 MOTEUR

Toutes les voitures engagées en **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES** doivent être équipées de silencieux d'échappement limitant le bruit à un niveau maximal de 100 dB (A) à 3 800 tr/mn ou 75 % du régime maxi mesuré à l'aide d'un sonomètre placé avec un angle de 45° par rapport à l'axe du tuyau d'échappement à 50 cm de la sortie de l'échappement et à 50 cm ( $\pm$  10 cm) du sol conformément à la réglementation FFSA en vigueur.

Le liquide de refroidissement est interdit.

- Groupe 996 Cup : système et collecteurs d'admission, collecteurs d'échappement, type et environnement moteur conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé.
- Groupe GT4 MR : systèmes d'admission et d'échappement conformes au Cayman 981 GT4 Clubsport de série. Le kit GT4 Manthey Racing destiné à l'homologation en catégorie GT4 SRO est autorisé. Dans le cas de l'utilisation du kit GT4 Manthey Racing, celui-ci doit être installé en totalité.
- Groupes GT3, 991 GT3 et GT4 : strictement d'origine.

- Groupe 718 SC : strictement d'origine à l'exception des modifications incluses dans la dernière version du kit 718 Sport Cup.
- Groupes Classic et GTS : libre sous réserve que la cylindrée, le type et le matériau du bloc moteur correspondent au modèle de l'auto.

#### 4.2.3 TRANSMISSION

- Groupe 996 Cup : rapports de boîte, rapport de pont, commande et type de boîte conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé ou au modèle 2004.
- Groupe GT4 MR : conforme au Cayman 981 GT4 Clubsport de série. Le kit GT4 Manthey Racing destiné à l'homologation en catégorie GT4 SRO est autorisé. Dans le cas de l'utilisation du kit GT4 Manthey Racing, celui-ci doit être installé en totalité.
- Groupes GT3, 991 GT3, GT4 et 718 SC : strictement d'origine.
- Groupes Classic et GTS : rapports de boîte et rapport de pont libres. Le type de boîte, la commande de boîte et le nombre de rapports doivent correspondre à l'année et au modèle de la voiture.

#### 4.2.4 JANTES ET PNEUS

- Groupes 996 Cup et GT4 MR : Michelin type N2 en 25/64 R 18 à l'avant et en 27/68 R 18 à l'arrière.
- Groupes GT3, 991 GT3 et GT4 : jantes de série et d'origine Porsche, dimensions des pneus strictement d'origine.
- Groupe 718 SC : jantes de série et d'origine Porsche, pneus Michelin type Pilot Sport Cup 2 en 225/40 ZR 18 à l'avant et en 265/30 ZR 18 à l'arrière.
- Groupes Classic et GTS : dimensions des jantes et pneus identiques à l'origine ou à celles utilisées en compétition à l'époque.

Les pneus utilisés doivent être du type Michelin Pilot Sport Cup 2 sauf pour les groupes 996 Cup et GT4 MR où les pneus Michelin racing de type slick et pluie sont autorisés. Si le Michelin Pilot Sport Cup 2 n'existe pas dans des dimensions compatibles avec la monte d'origine ou utilisée sur l'auto, un autre type de pneus Michelin peut être autorisé par écrit par l'organisateur. Les pneus sont marqués par l'organisateur et le marquage peut être contrôlé à tout moment.

L'utilisation de pneus non marqués, le refus de laisser l'organisateur procéder à un contrôle ou le fait de chercher à se soustraire à un contrôle lors des essais chronométrés ou des courses entraîne automatiquement l'exclusion de la course correspondante sous réserve de pénalités complémentaires pouvant être décidées par le Comité d'Organisation.

Les pneus sont libres pour les sessions de roulage non chronométrées organisées par le **PORSCHE CLUB MOTORSPORT** hors **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES** sous réserve d'être de la marque, du type et des dimensions autorisés pour le **PORSCHE MOTORSPORT SPORT CUP SERIES**.

#### 4.2.5 FREINS

- Groupe 996 Cup : disques et étriers de dimensions et matériaux conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé.  
Les plaquettes sont libres sous réserve d'avoir des dimensions et une surface de friction identiques à celles autorisées par le règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé.

- Groupe GT4 MR : conformes au Cayman 981 GT4 Clubsport de série. Le kit GT4 Manthey Racing destiné à l'homologation en catégorie GT4 SRO est autorisé. Dans le cas de l'utilisation du kit GT4 Manthey Racing, celui-ci doit être installé en totalité.
- Groupes GT3, 991 GT3 et GT4 : strictement d'origine. La suppression des tôles de protection des disques est autorisée pour améliorer le refroidissement des freins.
- Groupe 718 SC : strictement d'origine à l'exception des modifications incluses dans la dernière version du kit 718 Sport Cup.
- Groupes Classic et GTS : dimensions et matériaux d'origine ou identiques à ceux utilisés en compétition à l'époque. Les freins en matériau composite sont interdits sauf s'ils étaient montés d'origine sur le modèle de série.

Les plaquettes sont libres.

Les durits renforcées sont autorisées.

Le liquide de freins est libre.

#### **4.2.6 TRAINS ROULANTS**

- Groupe 996 Cup : attaches de suspension, bras de suspension, ressorts et amortisseurs de dimensions et types conformes au règlement de la Porsche Carrera Cup correspondant au modèle engagé y compris la garde au sol.
- Groupe GT4 MR : conformes au Cayman 981 GT4 Clubsport de série. Le kit GT4 Manthey Racing destiné à l'homologation en catégorie GT4 SRO est autorisé. Dans le cas de l'utilisation du kit GT4 Manthey Racing, celui-ci doit être installé en totalité. La garde au sol ne doit pas être inférieure au minimum imposé en catégorie GT4 SRO hors ajustements de la BOP.
- Groupes GT3, 991 GT3, et GT4 : strictement d'origine. La garde au sol ne doit jamais être inférieure à 100 mm.
- Groupe 718 SC : strictement d'origine à l'exception des modifications incluses dans la dernière version du kit 718 Sport Cup. La garde au sol ne doit jamais être inférieure à 85 mm.
- Groupes Classic et GTS : libres sous réserve du respect de la configuration et des points d'ancrage d'origine. La garde au sol ne doit jamais être inférieure à 85 mm.

Les réglages des suspensions sont libres dans les limites prévues par le constructeur et les orifices de fixation des suspensions d'origine. Toute modification des points de fixation et des éléments de suspension par quelque procédé que ce soit est interdit.

La garde au sol est mesurée entre le sol et la face inférieure du point le plus bas de fixation des suspensions. Mesures effectuées sur un sol dur et plat en conditions de course, pression des pneus de 2,0 kg, sans pilote à bord.

#### **4.2.7 LEST**

Les voitures engagées dans les groupes 996 Cup et GT4 MR doivent être en permanence équipées d'un lest handicap dont les fixations devront être conformes à la définition des articles 257-4-2 ou 258-4-2 de l'annexe j ainsi qu'au dessin 258-5 de l'annexe J 2018. Le poids du lest est laissé à la libre appréciation des concurrents sous réserve que le poids soit supérieur aux valeurs suivantes :

- Groupe 996 Cup : poids d'homologation hors carburant augmenté de 80 kg.
- Groupe GT4 MR : poids d'homologation hors carburant augmenté de 40 kg pour les voitures équipées du kit GT4 Manthey Racing et/ou en configuration GT4 SRO.

#### 4.2.8 POIDS MINIMAL

- Groupe 996 Cup : poids d'homologation de l'époque hors carburant augmenté de 80 kg.
- Groupe GT4 MR : 1 290 kg avec lubrifiants et liquide de refroidissement, hors carburant augmenté de 40 kg pour les voitures équipées du kit GT4 Manthey Racing et/ou en configuration GT4 SRO.
- Groupes GT3, 991 GT3, GT4 et 718 SC : 1 350 kg (996 GT3 phase I), 1 380 kg (996 GT3 phase II), 1 360 kg (996 GT3 RS), 1 395 kg (997 GT3), 1 375 kg (997 GT3 RS phase I), 1 370 kg (997 GT3 RS phase II), 1 360 kg (997 GT3 RS 4.0), 1 430 kg (991 GT3), 1 420 kg (991 GT3 RS), 1 340 kg (GT4), 1 290 kg (718 SC).
- Groupes Classic et GTS : poids libre sous réserve de ne pas être inférieur au poids des 911 Cup de la même génération quand ce modèle a existé, de la conformité au passeport technique de l'auto et de correspondre au minimum exigé en compétition selon la réglementation de l'époque.

Les voitures sont pesées sans carburant et sans pilote, avec les fluides au niveau normal de fonctionnement.

#### 4.3 PLOMBAGES

Afin de s'assurer de la conformité des voitures participant aux **PORSCHE MOTORSPORT SERIES** ainsi que l'équité entre concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'apposer des plombages sur les éléments suivants sans que cette liste soit limitative :

- Moteur
- Transmission
- Boîtiers électroniques
- Boîte de vitesses
- Echappement
- Combinés ressorts / amortisseurs

Ces plombages sont sous la responsabilité du concurrent et ne doivent en aucun cas être enlevés pour quelque motif que ce soit. Toute voiture participant aux **PORSCHE MOTORSPORT SERIES** doit rester plombée en permanence.

Les interventions sur les éléments plombés ne peuvent être réalisées qu'après accord des commissaires techniques.

### ARTICLE 5 : VERIFICATIONS TECHNIQUES ET PENALITES

Lors de chaque meeting, les commissaires techniques des **PORSCHE MOTORSPORT SERIES** sont autorisés à vérifier par tout moyen à tout moment et/ou sur demande du comité d'organisation la conformité des voitures.

A la fin de chaque séance d'essais chronométrés et à l'arrivée de chaque course, un minimum de trois voitures à la discrétion des commissaires techniques sont mises en parc fermé pour un contrôle technique approfondi.

Le refus de laisser l'organisateur procéder à un contrôle, ou le fait de chercher à se soustraire à un contrôle entraîne automatiquement l'exclusion de la course sous réserve de pénalités complémentaires pouvant être décidées par le Comité d'Organisation.



En cas de non-conformité d'une voiture, les pénalités suivantes pourront être demandées par le Directeur de Course sur rapport du commissaire technique :

- Passage en groupe M, R ou GTS ;
  - Annulation des chronos des essais ;
  - Exclusion de la course ;
  - Exclusion du meeting ;
  - Exclusion des **PORSCHE MOTORSPORT SERIES**.
-